



Indemnisation de l'accident de vélo.

Actualité législative publié le 01/11/2019, vu 589 fois, Auteur : [Me Samuel CORNUT](#)

A fortiori depuis le développement des vélib's, le vélo est désormais un moyen de transport à part entière, particulièrement pour les trajets urbains sur de courtes distances.

Si vous êtes une victime accidentée à la suite d'un accident de vélo, il convient de défendre au mieux vos intérêts pour vous-même et votre famille.

La gravité des accidents de vélo peut aller jusqu'à l'accident mortel, et, au-delà de la procédure d'indemnisation, une procédure pénale peut advenir pour sanctionner le fautif.

En tout état de cause, il faudra faire valoir tous les préjudices subis, physiques, psychologiques, patrimoniaux et extra patrimoniaux du cycliste accidenté.

Il faut savoir que si en principe le cycliste est celui qui est sur un vélo en train de pédaler, de nombreuses situations sont plus complexes.

EN SAVOIR PLUS